

2017_CT2_255

OBJET : Ressources - Finances - Création d'un Conservatoire National de la Mémoire des Français d'Afrique du Nord

Le 6 juillet 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 30 juin 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Héléne – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BUCCI Dominique donne pouvoir à CALAFAT Roxane – DEVESA Brigitte donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à PELLENC Roger – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à HOUEIX Roger – MEÏ Roger donne pouvoir à PRIMO Yveline – MERCIER Arnaud donne pouvoir à FREGEAC Olivier – MERGER Reine donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BOUDON Jacques – RAMOND Bernard donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – SALOMON Monique donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à TERME Françoise

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALLIOTTE Sophie – AMEN Mireille – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SUSINI Jules

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Ressources
Finances**

■ Séance du 6 juillet 2017

02_1_08

■ **Création d'un Conservatoire National de la Mémoire des Français d'Afrique du Nord**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Finances et Administration Générale

■ Séance du 13 Juillet 2017

3759

■ Création d'un Conservatoire National de la Mémoire des Français d'Afrique du Nord

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le projet de création d'un conservatoire national de la mémoire des Français d'Afrique du Nord est porté par le Centre de Documentation Historique sur l'Algérie (CDHA) créé à Aix-en-Provence en 1974, et reconnu d'utilité publique en 1985. Il a connu ces dernières années un accroissement important de ses activités. En 2009 ont été mises en place l'informatisation de ses 12 000 ouvrages, la création d'un centre de conservation « d'archives privées » et l'ouverture d'un service de sauvegarde de sites blogs Internet « Pieds Noirs ».

Le CDHA entretient également un lien privilégié avec le monde universitaire et assure l'accueil de chercheurs, tout en apportant son concours actif à la rédaction d'ouvrages, à l'organisation d'expositions itinérantes et à la mise en ligne d'un catalogue de ses ressources.

Les objectifs du Conservatoire National des Français d'Afrique du Nord, consisteront à valoriser le fonds documentaire constitué par le CDHA depuis sa création, tout en poursuivant sa mission de collecte mémorielle.

L'ampleur de l'activité du CDHA et l'accroissement de son fonds documentaire (bibliothèque, filmothèque, iconographie, périodiques) nécessitent en effet de quitter des locaux devenus aujourd'hui trop exigus pour assurer une réalisation optimale de ses missions.

Par ailleurs, l'association « CDHA » s'est engagée auprès du Ministère des Anciens Combattants et de la Mémoire, dans un processus de reconnaissance scientifique de ses activités mémorielles et de recherche qui devra aboutir à la validation de son caractère national.

Par une délibération du 11 juillet 2011, la Ville d'Aix-en-Provence s'était déjà engagée sur le portage foncier, avec la formalisation d'une mise à disposition d'une parcelle de 890 m², pour une durée de 99 ans, à proximité de la Maison du Maréchal Juin, siège de l'association.

Le projet prévoit l'édification d'un bâtiment d'environ 1500 m², à usage de recherches universitaires et de documentation sur l'histoire de l'Algérie.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_255-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Métropole Aix-Marseille-Provence

Le montage et le suivi financier seront assurés par la Fondation pour la Recherche Historique sur l'Algérie (FRHA) créée en 2011 et placée sous l'égide de la Fondation de France. En outre, c'est la FRHA qui assurera la part d'autofinancement du projet à hauteur de 33,9 %.

Le bâtiment sera composé de 3 niveaux :

- 1er niveau en sous-sol, composé d'une salle d'archives et d'ouvrages anciens,
- 2^e niveau, avec une bibliothèque, une salle de lecture et de bureaux administratifs,
- 3^e niveau, avec une salle d'exposition permanente, une salle de conférence.

Le coût d'opération prévisionnel s'élève à **4 613 000 € TTC** (janvier 2017).

Plan de financement prévisionnel

ORGANISMES SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES (TTC)	TAUX SOLLICITES
MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE	500 000 €	10,83 %
VILLE d'AIX-EN-PROVENCE	750 000 €	16,25 %
CONSEIL RÉGIONAL PACA	900 000 €	19,51 %
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE	900 000 €	19,51 %
FRHA (autofinancement)	1 563 000 €	33,9 %
TOTAL	4 613 000 €	100 %

La Région Provence-Alpes-Cote d'Azur a délibéré le 24 juin 2016 pour acter un accord de principe à sa participation financière à la réalisation de ce projet, sous réserve de la participation des autres collectivités publiques.

La ville d'Aix-en-Provence a délibéré le 18 juillet 2016 dans les mêmes termes.

Par une délibération du 17 mars 2017, la Région PACA a confirmé sa participation financière, en votant une subvention de 900 000 € destinée à la réalisation de ce centre de mémoire.

Le paiement de la présente subvention est conditionné à la production de l'ensemble des attestations des subventions des co-financeurs du projet ainsi que la garantie de disponibilité des fonds propres apportés par l'association via sa fondation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_255-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération DL.2016-388 du 18 juillet 2016 de la ville d'Aix-en-Provence actant le principe de sa participation financière au projet de création du Conservatoire National des Français d'Afrique du Nord ;
- La délibération N° 17-73 du 17 mars 2017 du Conseil Régional PACA attribuant une subvention de 900 000 € au CDHA pour la création d'un Conservatoire National de la Mémoire des Français d'Afrique du Nord.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt métropolitain et national du projet de construction d'un conservatoire de la mémoire des français d'Afrique du Nord à Aix-en-Provence.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'investissement de 500 000€ à l'association « Centre de Documentation Historique sur l'Algérie (CDHA) » pour la réalisation d'un Conservatoire National de la Mémoire des Français d'Afrique du Nord, sous réserve de la production de l'ensemble des attestations des subventions des co-financeurs du projet ainsi que la garantie de disponibilité des fonds propres apportés par l'association via sa fondation.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'investissement annexée à conclure avec l'association.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant, est autorisé à signer la présente convention, ainsi que tout document y afférent.

Métropole Aix-Marseille-Provence

Article 4 :

Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits en section d'investissement du chapitre 204 nature 20421, fonction 311, LC 23955 du budget 01 du CT2, qui présente les disponibilités nécessaires.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Finances

Roland BLUM

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_255-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

CONVENTION

Relative à une subvention d'investissement de la Métropole pour la création d'un Conservatoire National de la Mémoire des Français d'Afrique du Nord

Entre :

La Métropole Aix-Marseille-Provence

Sise 58, boulevard Charles Livon - 13007 Marseille, représentée par son Vice-Président Délégué aux Finances, Monsieur Roland BLUM ;

Désignée sous le terme « La Métropole », d'une part.

et,

L'Association « Centre de Documentation Historique sur l'Algérie (CDHA) »

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé Maison du Maréchal Juin, 29 avenue de Tübingen 13090 Aix-en-Provence N° SIRET : 39052591300021, représentée par son Président, Joseph Perez

Désignée sous le terme « l'association », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit ;

PRÉAMBULE

La Métropole est désormais le partenaire privilégié des associations qui participent au rayonnement culturel et à la structuration de son territoire, démontrant ainsi sa volonté de soutenir les investissements, la création, la diffusion artistique et l'action culturelle avec des actions accessibles au plus grand nombre.

Par la présente convention, la Métropole manifeste

- ▶ Sa reconnaissance du rôle joué par les associations œuvrant dans le domaine de la culture sur le territoire métropolitain, en cohérence avec les orientations de la politique culturelle métropolitaine.
- ▶ Son souhait de mettre en place une réelle relation partenariale avec le monde associatif.
- ▶ Son souci de transparence dans la gestion des fonds publics.

ARTICLE 1 : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation financière de la Métropole .

L'« association» a sollicité la Métropole pour obtenir une subvention d'investissement pour la **création d'un Conservatoire National de la Mémoire des Français d'Afrique du Nord**

Le coût global de cette opération est estimé à 4 613 000 € TTC (annexes jointes).

ARTICLE 2 : Montant de l'aide de la Métropole

La Métropole s'engage à verser à l'« association» sous forme d'une subvention d'investissement, une aide de 500 000€ TTC, correspondant à 10,83 % du coût TTC des travaux, l'association ne récupérant pas la TVA et n'étant pas éligible au FCTVA .

La répartition des financements est la suivante :

ORGANISMES SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES (TTC)	TAUX SOLLICITES
MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE- PROVENCE	500 000 €	10,83 %
VILLE d' AIX-EN-PROVENCE	750 000 €	16,25 %
CONSEIL RÉGIONAL PACA	900 000 €	19,51 %
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE	900 000 €	19,51 %
FRHA (autofinancement)	1 563 000 €	33,9 %
TOTAL	4 613 000 €	100 %

ARTICLE 3 : Fixation du montant définitif de l'aide

L'aide de la Métropole n'est pas actualisable et ne saura, en aucun cas, excéder le montant fixé à l'article 2.

Si le montant des travaux varie à la baisse, le montant de l'aide versée est recalculé au prorata des dépenses effectivement réalisées, selon le pourcentage que la subvention de la Métropole représente dans le financement des acquisitions. ((Article 11.4.4 du Règlement Budgétaire et Financier adopté par la délibération HN 021-049/16 CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016).

ARTICLE 4 : Obligations incombant à l'« association »

L'« association » s'engage à ce que les travaux soient engagés au plus tard dans les trois ans qui suivent la notification de la présente convention.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_255- DE Date de télétransmission : 18/07/2017 Date de réception préfecture : 18/07/2017

En cas de non-réalisation des travaux, dans les délais prévus par la présente convention, la Métropole émettra un titre de recettes correspondant à l'aide financière versée, à l'encontre de l'association.

L'« association » s'engage à signaler sur le site des travaux, ainsi que dans toutes les publications qui en font mention, l'intervention de la Métropole dans le financement de la réalisation, objet de la présente convention, et selon les modalités arrêtées avec la Direction de la Communication de la Métropole. Pour les acquisitions, les mêmes mentions doivent figurer dans tout document de communication.

ARTICLE 5 : Modalités de versement

Les versements de la Métropole à l'« association » interviendront selon les modalités suivantes :

1. Versement d'un premier acompte représentant 50% du montant accordé sur productions des devis signés par le Président pour les travaux à la signature de la présente convention par les deux parties.
2. Versement du solde, après réalisation des travaux, sur production des pièces suivantes :
 - Un décompte général des travaux et un compte-rendu financier certifiés conformes et signés par le Président et le Trésorier, et du commissaire aux comptes si l'association en est doté.

(Article 11.5.3 du Règlement Budgétaire et Financier adopté par la délibération HN 021-049/16 CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016).

ARTICLE 6 : Durée et modification de la Convention

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans, à compter de sa signature.

Elle peut être modifiée par voie d'avenant.

Fait à Marseille, en trois exemplaires originaux
Le

Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence

Le Vice-Président Délégué
Finances

Roland BLUM

Pour l'association CDHA

Le Président

Joseph PEREZ

Annexe

Estimation des coûts de travaux

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_255-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

APD CDHA - AIX EN PROVENCE

LOTS BATIMENT ET ABORDS					
N°	DESIGNATION	U	Q	PU	TOTAL
I	Terrassements - Démolition				
	<i>A CONFIRMER PAR ETUDE DE SOL</i>				
1	Terrassements en masse	m3	1 992,96	43,75	87 192,00
2	Démolition mur soutènement dont évac et reprises en sous œuvre	m2	23,04	472,50	10 886,40
3	Sup. tranchées échangeur air / sol	ens			1 763,60
	Total Terrassements				99 842,00

N°	DESIGNATION	U	Q	PU	TOTAL
II	Gros œuvre				
	<i>HYPOTHESE</i>				
	<i>FONDACTIONS TYPE SEMELLES</i>				
	<i>A CONFIRMER PAR ETUDE DE SOL</i>				
1	Fondations dont terrassement compl.	m2	483,24	175,50	84 808,62
2	Dallages yc réseaux	m2	402,70	107,50	43 290,25
3	Elévation infrastructure	m2	865,50	168,00	145 403,58
4	Planchers courants yc poutres / portiques	m2	1 245,95	220,50	274 731,98
5	Isolant sous face fibrastyrene	m2	295,20	50,00	14 760,00
6	Elévation superstructure	m2	1 441,11	119,00	171 491,97
6	Supplément poutres et portes à faux en extrémités voiles	ens	1,00	26 500,00	26 500,00
7	Escaliers silo + paliers	u	3,00	3 650,00	10 950,00
7	Escaliers bâtiment bibliothèque + paliers	u	2,00	4 600,00	9 200,00
8	Emmarchements patio (préfa)	ml	43,00	360,50	15 501,50
9	Béton matrice PLUS VALUE	m2	231,87	168,75	39 128,06
10	Plus value béton "fin" + Lazure	m2	488,03	45,00	21 961,46
11	Bassin de rétention 60 m3	u	1,00	23 805,00	23 805,00
11	Trémie / regard (accès service citerne)	u	1,00	3 035,00	3 035,00
12	Murs de soutènement yc fondations	m2	94,69	266,00	25 187,54
13	Habillage mur soutènement par pierres baties	m2	83,14	365,00	30 346,10
14	Ouvrages divers 15%	ens			141 015,16
	Total gros œuvre				1 081 116,22

N°	DESIGNATION	U	Q	PU	TOTAL
III	Façades				
1	Isolant extérieur	m2	434,72	86,25	37 494,30
2	Revêtement en pierres façades agraffées	m2	434,72	220,00	95 637,63
3	Forfait pour taille spéciale des pierres d'angle	F	1,00	5 524,56	5 524,56
4	Forfait engravure pierres	F	1,00	2 500,00	2 500,00
5	Peinture extérieure sur mur côté sud	m2	108,84	27,50	2 993,02
6	Enduit	m2	52,00	37,80	1 965,60
7	Révision Mur avenue de l'europe côté int	m2	54,72	72,00	3 939,84
	Total façades				150 054,95

N°	DESIGNATION	U	Q	PU	TOTAL
IV	Étanchéité				
1	Terrasses inaccessiblesyc isolant	m2	354,00	254,80	90 199,20
2	Terrasses accessibles	m2	91,40	210,00	19 194,00
3	Caniveau central	ml	18,00	448,00	8 064,00
4	Étanchéité verticale	m2	311,85	70,00	21 829,50
5	Lanterneaux de désenfumage 100x100 cm en partie haute des cages d'escaliers. Compris toutes sujétions.	u	2	2 309,02	4 618,04
6	Lanterneau 100x100 cm pour accès en toiture terrasse inaccessible.	u	2	1 308,44	2 616,88
7	Divers 12%	ens			17 582,59
	Total étanchéité				164 104,21

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20170706-2017_CT2_255-
 DE
 Date de télétransmission : 18/07/2017
 Date de réception préfecture : 18/07/2017

N°	DESIGNATION	U	Q	PU	TOTAL
V	Menuiseries aluminium				
1	Ensemble menuisé ext Réserves R-1	u	2,00	7 982,00	15 964,00
2	Ensemble menuisé ext salon/hall R+1	u	1,00	9 880,00	9 880,00
3	Ensemble menuisé interieur accueil ht210	u	1,00	6 110,00	6 110,00
4	Châssis vitré aluminium en façade . Yc Entrée yc ouvrant à l'anglaise RDC	m2	171,09	845,00	144 571,05
5	Capotage alu pour cache isolation entre planchers	u	1,00	3 173,76	3 173,76
6	Chassis fixe	u	1,00	780,00	780,00
	Total menuiseries aluminium				180 478,81

N°	DESIGNATION	U	Q	PU	TOTAL
VI	Cloisons.Doublages				
1	Cloisons	m2	393,75	67,50	26 578,33
2	Cloisons vitrées étage (salle lecture)	m2	10,32	118,75	1 225,50
	Cloisons vitrées entrée (contre salle polyvalente)	m2	16,90	118,75	2 006,88
3	Doublages intérieurs	m2	750,39	40,00	30 015,60
4	Gaines	u	18,00	325,00	5 850,00
5	Panneau absorption acoustique	m2	45,00	156,25	7 031,25
6	Faux plafonds	m2	226,60	65,00	14 729,00
	Total cloisons doublages				87 436,55

N°	DESIGNATION	U	Q	PU	TOTAL
VII	Menuiseries Intérieures				
1	Portes intérieures	u	12,00	237,50	2 850,00
2	Portes CF	u	9,00	587,50	5 287,50
3	Portes CF tiercées	u	7,00	1 037,50	7 262,50
4	Banque d'accueil	ens	1,00	4 375,00	4 375,00
5	Banque secretariat	ens	1,00	1 875,00	1 875,00
6	Plan de travail cuisine (sans meuble)	ml	4,70	437,50	2 056,25
	Rangements cuisine (hauts et bas)	ens			1 766,01
7	Porte coulissante isolante vers passerelle	ens			1 200,00
	Total menuiseries intérieures				26 672,26

N°	DESIGNATION	U	Q	PU	TOTAL
VIII	Serrurerie				
1	Portes alu CF tiercées	u	4,00	2 500,00	10 000,00
2	Portes alu extérieure dépôt	u	1,00	3 750,00	3 750,00
3	Main courante escaliers	ml	69,00	80,00	5 520,00
4	Passerelle	u	1,00	25 750,00	25 750,00
5	Alcove Metallique façade SUD	u	1,00	8 600,00	8 600,00
6	Panneaux émaillés moucharabieh (alcove + passerelle)	ens			8 170,06
	Total serrurerie				61 790,06

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_255-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

N°	DESIGNATION	U	Q	PU	TOTAL
IX	Plomberie				
1	Plans techniques d'atelier entreprise		1,00	1 720,00	1 720,00
2	Essais et contrôle des installations Bibli	ens	1,00	650,00	650,00
2	Essais et contrôle des installations Silo + échang.	ens	1,00	650,00	650,00
	Réseau principal eau froide				
3	Branchement général eau froide <i>Raccordement sur attente lot GO VRD</i> <i>Accessoires</i>	ens	1,00	3 120,00	3 120,00
4	Réseau collectif eau froide	ens	1,00	2 155,30	2 155,30
5	Alimentation EF diverses	ens	1,00	1 300,00	1 300,00
	Communs RDC				
6	Ballon élec. 250litres	u	1,00	957,50	957,50
7	Groupe de sécurité avec siphon	u	1,00	25,47	25,47
8	Raccordement électrique des ballons depuis l'attente Lot Electricité	u	1,00	60,07	60,07
	Appareillage sanitaire				
9	WC surélevé PMR <i>Barre de relevage PMR</i>	U	4,00	528,60	2 114,40
10	Plomberie cuisine <i>Evier 1 cuve</i> <i>Robinetterie évier GROHE EUROSMART</i>	U	1,00	292,50	292,50
11	Sanitaires des communs <i>Vasque sur plan (plan 1,40m au lot menuisier)</i> <i>Robinetterie mitigeuse monotrou GROHE EUROSMART</i>	U	3,00	348,00	1 044,00
12	Evacuations <i>Chutes EU - Compris ventilations primaires</i> <i>Chutes EV - Compris ventilations primaires</i> <i>Collecteurs EU- EV en dallage à la charge du lot GO</i>	Ens	1,00	1 170,00	1 170,00
13	Chutes EP <i>Chutes EP extérieures couleur sable</i> <i>Collecteurs EP en dallage à la charge du lot GO</i>	Ens	1,00	1 850,00	1 850,00
	Total plomberie				17 109,24

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_255-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

N°	DESIGNATION	U	Q	PU	TOTAL
X	Chauffage - Rafraichissement - VMC				
1	Etudes - Bilan thermique - ...	U	1,00	7 440,00	7 440,00
2	Chauffage - Rafraichissement bat consult.	U	1,00	73 800,00	73 800,00
3	Chauffage - Rafraichissement silo.	U	1,00	67 500,00	67 500,00
4	VMC DOUBLE FLUX bat. Consult.	U	1,00	61 800,00	61 800,00
5	VMC DOUBLE FLUX pour silo	U	1,00	67 200,00	67 200,00
6	Déshumidificateur Silo livre	U	1,00	5 121,91	5 121,91
7	Ventilation simple flux sanitaires	U	1,00	8 400,00	8 400,00
	Total chauffage Rafraichissement				291 261,91

N°	DESIGNATION	U	Q	PU	TOTAL
XI	Electricité.Courants faibles				
1	Branchement de chantier	ens	1,00	1 840,00	1 840,00
2	Dossier d'execution (administratifs, plans...)	ens	1,00	2 375,00	2 375,00
3	Essai COPREC	ens	1,00	116,25	116,25
4	Réseau et Distribution EDF	ens	1,00	38 093,51	38 093,51
	<i>Equipement des communs</i>				
5	R-1	ens	1,00	5 083,62	5 083,62
6	RDC	ens	1,00	9 419,59	9 419,59
7	R+1	ens	1,00	7 815,07	7 815,07
	silo				
8	Eclairage général salle polyvalente et s. lecture	ens	1,00	13 912,91	13 912,91
9	Divers communs	ens	1,00	17 164,04	17 164,04
10	Extérieurs	ens	1,00	5 126,56	5 126,56
11	Balisage de sécurité	ens	1,00	4 132,70	4 132,70
12	Alimentations spécifiques (clim, vmc,etc.)	ens	1,00	5 712,72	5 712,72
13	Vidéophonie	ens	1,00	4 335,50	4 335,50
14	Alarme INCENDIE	ens	1,00	5 652,28	5 652,28
	Total électricité courants faibles				120 779,76

N°	DESIGNATION	U	Q	PU	TOTAL
XII	Revêtements de sols				
1	Carrelages gres cerame dont plinthes	m2	102,52	80,50	8 252,86
2	Carrelages gres exterieur dont emmarchement	m2	80,00	102,00	8 160,00
4	Faiences en façade ingelives	m2	21,00	109,25	2 294,25
5	Faiences en façade ingelives dessin personnalisé	m2	16,45	525,00	8 636,25
6	Faiences	m2	60,72	63,25	3 840,54
7	Moquette dont plinthes	m2	300,00	64,40	19 320,00
8	Tapis brosse	u	2,00	1 035,00	2 070,00
9	Divers 6%	ens			3 154,43
	Total revêtements de sols				55 728,33

N°	DESIGNATION	U	Q	PU	TOTAL
XIII	Peinture				
1	Plafonds	m2	829,12	13,80	11 441,86
2	Peinture noire sous dalles f plafonds	m2	226,60	5,75	1 302,95
3	Parois vert mate acrylique en -1 hors silo	m2	562,36	9,20	5 173,68
4	Parois vert mate acrylique	m2	1 635,57	14,38	23 511,32
5	Motifs spécifiques entrée et accueil étage	ens			1 949,54
6	Portes	m2	58,84	10,35	608,99
7	Peinture de sols	m2	653,20	14,95	9 765,34
8	Peinture de sols escaliers inclus dans 7			-	-
9	Nettoyage avant OPR et avant livraison	u	2,00	690,00	1 380,00
	Total peinture				55 133,67

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_255-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

N°	DESIGNATION	U	Q	PU	TOTAL
XIV	Ascenseurs				
1	Ascenseurs 3 niveaux	u	1,00	36 000,00	36 000,00
2	Monte-charges 4 niveaux	u	1,00	31 181,40	31 181,40
	Total ascenseurs				67 181,40

N°	DESIGNATION	U	Q	PU	TOTAL
XV	VRD / niveaux définitif des sols				
1	Terrassement de surface : banquettes, remblais, talus...	m3	450,00	32,50	14 625,00
2	Reprise terre végétale	m3	180,00	13,00	2 340,00
3	Voirie y compris parking et bordures	m2	110,00	63,70	7 007,00
4	Cloture grillagée rigide sur longrine	ml	60,00	111,40	6 684,00
5	Désactivé	m2	102,25	145,60	14 887,60
6	Dallage pierre revêtement patio (sur plots)	m2	82,00	125,00	10 250,00
7	Finition bordures arrondies côté est	Ens	1,00	1 127,00	1 127,00
8	Portail 2 vantaux	Ens	2,00	8 840,00	17 680,00
9	Portail vers maison marechal Juin et reprise cloture	Ens	1,00	4 535,51	4 535,51
10	Reseaux secs en limite de prop.	ml	8,00	107,13	857,06
11	Reseaux telecom e limite de prop.	ml	8,00	67,90	543,19
12	Candélabres	U	6,00	4 225,00	25 350,00
13	Projecteurs rasants angle façade (fournit. pose)	u	5,00	955,00	4 775,00
14	Réseaux humides EP en limite de prop.	ml	10,00	227,50	2 275,00
15	Réseaux humides EU en limite de prop.	ml	7,00	227,50	1 592,50
16	Réseaux AEP en limite de prop.	ml	7,00	123,50	864,50
	Total VRD				115 393,37

TOTAL BATIMENT ET ABORDS HT 2 574 082,75

LOTS SECONDAIRES EQUIPEMENTS ET EXTERIEUR PARCELLE

N°	DESIGNATION	U	Q	PU	TOTAL
XVI	Equipements intérieurs				
1	Eclairage spécifique salles de lectures	ens	1,00	23 000,00	23 000,00
2	Eclairage technique salle polyvalente	ens	1,00	38 000,00	38 000,00
3	Sièges rabatables démontable salle polyvalente	ens	1,00	45 000,00	45 000,00
4	Estrade démontable (salle polyvalente)	ens	1,00	23 000,00	23 000,00
5	Matériel projection salle polyvalente (project. Écran, info)	ens	1,00	15 000,00	15 000,00
6	Matériel informatique salle polyvalente	ens	1,00	12 000,00	12 000,00
7	Matériel informatique salles lecture	ens	5,00	2 100,00	10 500,00
8	Matériel informatique + impression secretariat / direction	ens	3,00	4 000,00	12 000,00
9	Tables / chaises de travail salle de lecture	ens	1,00	45 000,00	45 000,00
10	Equipement traitement archives (tables, sièges, rangements)	ens	1,00	28 000,00	28 000,00
11	Cloisons mobiles salle de lecture (accueil)	ens	1,00	44 000,00	44 000,00
	Total Aménagements intérieurs				295 500,00

N°	DESIGNATION	U	Q	PU	TOTAL
XVII	Raccordements réseau existant + access.				
1	Terrassement	m3	56,00	32,50	1 820,00
2	Réseaux humides EP hors propriété à existant	ml	32,00	227,50	7 280,00
3	Réseaux humides EU hors propriété à existant	ml	55,00	227,50	12 512,50
4	Réseaux AEP hors propriété à existant	ml	25,00	123,50	3 087,50
5	Reseaux secs hors propriété à existant	ml	16,00	107,13	1 714,13
6	Reseaux telecom hors propriété à existant	ml	16,00	67,90	1 086,38
7	Reprise enrobé trottoirs / stationnements / abords	m2	65,00	63,70	4 140,50
8	Reprise enrobé voirie vers réseau existant (av.Europe)	m2	55,00	63,70	3 503,50
9	Reprise de bordures, caniveaux, bancs pierre exist...	ml	69,00	110,00	7 590,00
10	Refection / finition mur existant découpé (av Europe)	ens	1,00	2 565,49	2 565,49
11	Déplacement / re-plantation arbre / bac av. Europe	ens	1,00	1 200,00	1 200,00
	Total Raccordement et acces.				46 500,00

N°	DESIGNATION	U	Q	PU	TOTAL
XVIII	Plantations				
1	Arbres (grand) : palmier	u	1,00	860,00	860,00
2	Arbres moyenne futée	u	4,00	630,00	2 520,00
3	Arbres moyenne futée	u	3,00	550,00	1 650,00
4	Arbres petits (haie haute nord)	u	8,00	320,00	2 560,00
5	Plantes arbustives	u	14,00	160,00	2 240,00
6	Enrochements (fournit. et mise en place)	ml	24,00	190,00	4 560,00
7	Sol prairie rustique	FF	1,00	1 000,00	1 000,00
8	Arrosage automatique partiel	ens	1,00	2 460,00	2 460,00
	Total Plantations				17 850,00

TOTAL EQUIPEMENTS ET TRAVAUX HORS PARCELLE HT 359 850,00

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_255-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Actualisation et indéxation	38 000,00
Estimation de 2013, actualisation et indéxation des prix	

TOTAL GENERAL ESTIMATION DES TRAVAUX HT	2 971 932,75
--	---------------------

Surcouts et travaux supplémentaires
--

1	Surcout accessibilité chantier	Estimation 10 % des travaux	297 193,27
Terrain étroit et encaissé, sur 2 niveaux, accessible seulement depuis l'avenue de l'Europe. Mur de soutènement existant à conserver sauf aux percements d'entrée. Difficultés : accessibilité sur avenue / mise en place des grues / évacuation des terres / Livraisons matériaux / impossibilité de stockage sur site ...			
2	Surcout raccordement par la ville	Estimation 50 % lot XVII raccord. ville	22 750,00
Travaux effectués par la ville qui refacture au MO Arrêts circulation / passages provisoires voitures et piétons / clôtures sur espace public Adaptation des réseaux / sécurité travaux / raccordement provisoires riverains ...			
3	Mesures écologiques : puit provençal (échangeur air - sol)		
1	Renfort d'isolation du bâtiment : murs int. / ext.	m2 434,72 18,00	7 824,96
2	Renfort d'isolation toitures du bâtiment	m2 354,00 18,00	6 372,00
3	Cuve sous terre (cylindres BA) copr. Terrassement / drainage	Ens 1,00 15 665,47	15 665,47
4	Aéra et accès + finition compris grille / portillon	Ens 1,00 3 600,00	3 600,00
5	Complément canalisations dans sol (silo + bat avant)	Ens 1,00 4 600,00	4 600,00
6	Ventillation s flux suppl.	u 1,00 3 650,00	3 650,00
6	Echangeurs	u 2,00 2 350,00	4 700,00
7	Complément équipements + contrôle régulation	u 1,00 9 000,00	9 000,00
Total échangeur			55 412,43

TOTAL GENERAL SURCOUTS HT	375 355,70
----------------------------------	-------------------

TOTAL GENERAL CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT HT	3 309 288,45
TVA	661 857,69
TOTAL TVAC	3 971 146,14

N°	DESIGNATION	TOTAL
	Honoraires architectes et bureau d'étude (10%)	397 114,00
	Etudes de sol	11 000,00
	Assurance	30 000,00
	Contrôle et sécurité	40 000,00
	Frais de communication	30 000,00
		TOTAL HT 508 114,00
		TVA 101 622,80
		TOTAL 609 736,80
	Taxe équipement	32 000,00
		641 736,80
		TOTAL GENERAL 4 612 882,94

Arrondi à 4 613 000 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_255-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

OBJET : Ressources - Finances - Création d'un Conservatoire National de la Mémoire des Français d'Afrique du Nord

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	68
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	68
Majorité absolue	35
Pour	68
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **17 JUIL. 2017**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_255-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017